



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2022/069**

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » : REPRISE  
ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF  
2022**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 23 mars 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 23 mars 2022**

**Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT**

**Le 29 mars de l'année deux mille  
vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVÉRIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
BORIE Jérôme	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	A	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/069

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME »: REPRISE  
ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF  
2022**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération n°2021/046 du 18 mars 2021 relative au vote du budget Primitif du dit budget annexe,

**Vu** la délibération n° 2022/064 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget annexe,

**Vu** la délibération n° 2022/065 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,

**Considérant**, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

**Considérant**, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section d'exploitation, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

**Considérant**, que l'excédent de la section d'exploitation doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

**Considérant**, que le solde disponible peut être inscrit soit en section d'exploitation soit en section d'investissement,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/069

**OBJET : BUDGET ANNEXE « AÉRODROME » : REPRISE  
ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF  
2022**

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe aérodrome comme suit :

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	63 659,90
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	-66 461,31
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>-2 801,41</b>
Solde des restes à réaliser	-8 540,84
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>-11 342,25</b>

<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	
Résultat de l'exercice	-2 061,00
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	188 996,77
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>186 935,77</b>

<b>Affectation budgétaire 2022</b>		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat d'exploitation reporté		175 593,52
1068 Excédents d'exploitation capitalisés		11 342,25
001 Résultat d'investissement reporté	2 801,41	

Fait à Martillac, le 29 mars 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

